

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
537<sup>ÈME</sup> RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE  
24 AOÛT 2015

PSC/PR/BR.(DXXXVII)

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 537<sup>ème</sup> réunion tenue le 24 août 2015, a suivi une communication faite par l'Ambassadrice Monica Juma, Secrétaire générale du Ministère de l'Intérieur et de la Coordination gouvernementale au niveau national de la République du Kenya, sur les efforts du Kenya dans la lutte contre al-Shabaab et le plan de relocalisation du camp de réfugiés de Dabaab.

Le Conseil a réitéré sa profonde préoccupation face à la menace croissante du terrorisme et de l'extrémisme violent et à ses incidences sur la paix et la sécurité sur le continent. Le Conseil a exprimé la condamnation par l'UA de tous les actes de terrorisme, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts. Le Conseil a souligné l'impératif de la poursuite et du renforcement des efforts de lutte contre ce fléau sur la base des instruments africains et internationaux pertinents et de ses propres décisions, notamment le communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV) adopté lors de sa 455<sup>ème</sup> réunion tenue à Nairobi le 2 septembre 2014. Le Conseil a souligné la nécessité, dans la lutte contre le terrorisme, d'une approche globale et du respect des normes les plus élevées en ce qui concerne les droits de l'homme et le droit international humanitaire, en gardant à l'esprit les dispositions pertinentes du Protocole de l'UA de 2004 à la Convention de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil a condamné, dans les termes les plus énergiques, les lâches et ignobles attentats terroristes perpétrés par al-Shabaab au Kenya, qui ont causé la mort d'un très grand nombre de personnes innocentes et gravement blessé plusieurs autres, entraîné une destruction massive de biens et perturbé la vie quotidienne des citoyens ordinaires. Le Conseil a exprimé l'entière solidarité de l'UA avec le Gouvernement et le peuple du Kenya, offert ses sincères condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie, et souhaité un prompt rétablissement aux blessés. Le Conseil a réitéré son appui au Gouvernement du Kenya dans ses efforts de lutte contre le groupe terroriste al-Shabaab. Le Conseil a également réitéré ses remerciements au Kenya pour sa contribution à la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) et les sacrifices consentis dans ce cadre.

Le Conseil a exprimé son appréciation au Gouvernement et au peuple du Kenya pour l'hospitalité accordée à un très grand nombre de réfugiés au camp de Dabaab, depuis son établissement en 1990.

Le Conseil a pris note de la relocalisation prévue du camp de réfugiés de Dabaab, et ce dans le cadre des efforts globaux du Gouvernement kenyan visant à prévenir les attaques du groupe terroriste al-Shabaab. Le Conseil a convenu d'entreprendre de nouvelles consultations sur cette question avec toutes les parties prenantes concernées, en vue de contribuer à la recherche d'une solution durable qui tiendrait compte des préoccupations sécuritaires d'ensemble du Kenya, tout en respectant les instruments internationaux et africains pertinents, y compris la Convention des Nations unies de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, ainsi que la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects spécifiques aux problèmes des réfugiés en Afrique. Le Conseil a demandé à la Commission de lui soumettre, au début du mois d'octobre 2015, un rapport sur la question, y compris des recommandations sur la marche à suivre.